

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

AVERTISSEMENTS AGRICOLES ®

POUR DE BONNES PRATIQUES AGRICOLES

ILE DE FRANCE

Grandes Cultures

Bulletin Technique n° 31 du 19 octobre 2009 - 2 pages

Actualité

Colza

STADES : 5 à 10 feuilles (majorité de parcelles à 6-8 feuilles).
Suite aux gelées, qui ont pu atteindre localement -4 à -5°, quelques parcelles présentent des blanchiments de feuilles, notamment dans des situations associant exposition de la parcelle, application récente d'un anti-graminées,....

Observations en cuvette :
Peu de captures de **grosses altises** et de **charançons du bourgeon terminal.**

Observations ravageurs sur plantes :
Maintien de populations **pucerons verts** en plus ou moins grande quantité selon les sites. Concernant les parcelles pour lesquelles le traitement insecticide pyrèthrinoïde + pirimicarbe, n'a pas donné satisfaction, outre l'Ile de France, ce problème a été aussi rencontré en Picardie et Nord Pas de Calais notamment. Les causes peuvent être liées à la dynamique des infestations, le stade des colzas, les conditions d'application. Des analyses résistance vont également être réalisées.

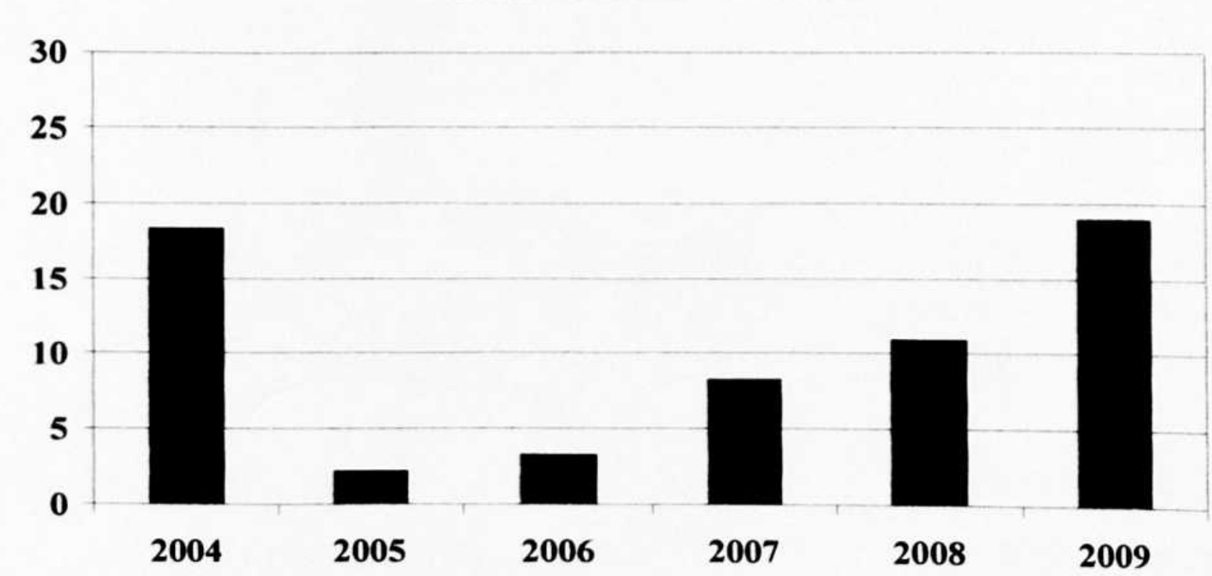
Observations maladies
Le **phoma** reste discret dans le contexte d'un automne peu humide. L'**oïdium** est bien présent dans certaines parcelles, mais il s'agit le plus souvent de petites étoiles isolées, et non des symptômes généralisés à l'ensemble du feuillage comme on a pu le voir certaines années.

Ravageurs céréales

Les premières parcelles semées ont atteint 1 à 2 feuilles. Quelques **pucerons** ailés étaient visibles ce lundi après midi (1 à 5% des pieds maxi). Les piégeages de **cicadelles** réalisés en parcelles semées donnent des niveaux de captures de 0 à 70 (maxi toujours à Maisoncelles en Brie-77), ce qui donne une moyenne un peu plus élevée que les années précédentes à la même date (voir graphique) à l'exception de 2004.

Surveillez l'installation éventuelle des pucerons ou l'activité des cicadelles, selon l'évolution des conditions climatiques.

Captures moyennes de cicadelles sur blé – semaine 43 réseau SRAL - Fredon



Direction Régionale et Interdépartementale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt.

Service Régional de l'Alimentation ILE DE FRANCE
18 avenue Carnot
94234 CACHAN
Tél : 01 41 24 18 00
Fax : 01 41 24 18 32

Bulletin réalisé avec la participation de la FREDON Ile de France

Imprimé à la station D'Avertissements Agricoles de Rungis
Directeur gérant : S. HOFFERER

Publication périodique C.P.P.A.P n°0909 B 07113
ISSN n°0767-5542

Tarifs individuels 2009 :
87 euros (papier)
76 euros (fax)
68 euros (mail)

P38

Chrysomèle du maïs

La campagne de surveillance de la chrysomèle des racines du maïs (***Diabrotica virgifera***) **est** terminée, et aucune capture n'a été enregistrée sur les 400 pièges mis en place en Île-de-France, par la direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRIAAF).

La chrysomèle est le principal ravageur du maïs aux Etats Unis. Depuis 1992, elle s'est développée en Europe de l'est, à partie de la Serbie, mais aussi dans le nord de l'Italie. Cet insecte provoque des dégâts pouvant aller jusqu'à 80% de pertes de récolte, après plusieurs années d'installation.

En France, les premières chrysomèles furent détectées fin août 2002, près des aéroports de Roissy et d'Orly, probablement importées à la faveur des transports aériens. Les années suivantes, le dispositif de surveillance de la direction régionale et interdépartementale de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France (DRIAF) a mis en évidence d'autres foyers dans la région : Pierrelaye (95), Achères (78), Gouvernes (77), Thiverval-Grignon (78), Guibeville et Corbeil-Essonnes (91). Au total 1501 chrysomèles ont été piégées dans la région entre 2002 et 2005.
Des mesures de lutte (obligation de traitements, mais surtout de rotation culturale et dans les foyers) furent mises en place à partir de 2002 par les services du Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche.
La rotation constitue la méthode de lutte la plus efficace contre ce ravageur. L'extension des obligations de rotation à la quasi totalité de la région (40 km autour des points de capture) en 2006 et 2007, et le maintien de ces obligations autour des aéroports de Roissy et d'Orly depuis 2008, ont permis d'éviter l'installation durable de l'insecte en Île-de-France, avec la capture d'un seul individu depuis 4 ans.
Ce résultat démontre l'efficacité des mesures prises par les services de l'État et la profession agricole sur le territoire de la région d'Île-de-France.

